



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE A L'IMPÔT SUR LE REVENU 2017 VALANT AVIS D'IMPÔT IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2016

Retrouvez ce document
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BOISSY-SAINT-LEGER
SAID SUCY-BOISSY
9 RUE DE VALENTON
94477 BOISSY ST LEGER CEDEX



MME LOUVERTURE CASSANDRE
CCAS
7 BD LEON REVILLON
94470 BOISSY ST LEGER

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal : 30 18 773 812 432 C

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 0

Référence de l'avis : 17 94 A412706 40

Adresse d'imposition au 01/01/2017 :

36B AV DU GAL LECLERC

94470 BOISSY ST LEGER

Numéro FIP : 940 19 35 4925749789 4

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 21/07/2017

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** 0 811 70 66 00* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
- ⇒ **Par courrier :** Votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SIP BOISSY-SAINT-LEGER SAID SUCY-BOISSY 9 RUE DE VALENTON
94477 BOISSY ST LEGER CEDEX

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

